	<b>FICHE DE POSTE INFIRMIER (E)</b>  <b>UNITE U2</b> <b>POLE PGU</b>	Classification : N° 2022-226
		Page 1/5

### Informations Générales

**Intitulé du poste** : Infirmier(e)

**Chef de pôle** :

Dr Arnaud DELOGE

**Responsables Hiérarchiques** :

Cadre Supérieur de santé – Assistant de pôle: Mr F. Peron

Cadre de Santé : Mme N. Coste

**Médecin responsable de l'unité** :

Docteur A. Desage

**Lieu de travail** :

Unité d'admissions U2-CH Charles Perrens,  
121 rue de la Béchade – 33076 BORDEAUX CEDEX

### Références réglementaires et/ou institutionnelles

- VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-15 à L 332-17, L 352 à L 352-4, L 352-6

### Mission et activités du poste

**Présentation de l'unité** :

Unité d'admission ouverte installée au sein de l'établissement, dans le pôle PGU, avec une capacité de 25 lits.


**Missions générales du poste**

Accueillir des patients souffrant de troubles bipolaires mais également de dépression, de troubles anxieux généralisés et de troubles de la personnalité ou autres.

Les soins infirmiers dispensés sont de nature technique, relationnelle et éducative.

**Activités principales**

- ✓ Accueillir les patients et leurs proches.
- ✓ Participer aux entretiens médicaux.
- ✓ Mettre en place des soins infirmiers avec une prise en charge globale et individualisée.
- ✓ Prioriser le travail infirmier en mettant en place les actions nécessaires au bon déroulement de l'hospitalisation.
- ✓ Mener des entretiens infirmiers formels et informels.

	<b>FICHE DE POSTE INFIRMIER (E)</b>  <b>UNITE U2</b> <b>POLE PGU</b>	Classification : N° 2022-226
		Page 1/5

- ✓ Mettre en œuvre le projet de soin de l'unité.
- ✓ S'impliquer dans le suivi d'activités spécifiques à destination des patients et/ou familles (psycho éducation...).
- ✓ S'inscrire dans la dynamique de l'utilisation du dossier patient, pour en assurer le suivi et la continuité.
- ✓ Faire du lien avec les autres services du CHCP et du CHU et suivre la prise en charge du patient.
- ✓ S'inscrire dans une démarche qualité et gestion des risques.
- ✓ S'inscrire dans une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles.
- ✓ S'inscrire dans les projets de formation continue institutionnelle et du pôle d'activités.
- ✓ Recueillir les informations nécessaires à la saisie de l'activité.
- ✓ Participer activement à l'encadrement des étudiants stagiaires.
- ✓ Gérer l'ensemble des activités afférentes aux soins.
- ✓ S'inscrire dans des missions de remplacements et de mutualisation au sein du pôle PGU.
- ✓ Assurer la continuité du service en conformité avec les obligations du service public.

### Caractéristiques de maîtrise du poste

#### **Diplômes requis :**


Diplôme d'état d'infirmier.

#### **Connaissances :**

- ✓ Connaissance des règles régissant la profession d'infirmier.
- ✓ Connaissance de la réglementation des droits du patient.
- ✓ Connaissance en psychopathologie.
- ✓ Connaissance en soins infirmiers.
- ✓ Connaissance des thérapeutiques médicamenteuses utilisées selon les pathologies rencontrées au sein de l'unité et de leurs effets.
- ✓ Connaissances des approches théoriques spécifiques (TCC, psycho éducation, éducation thérapeutique...).
- ✓ Connaissance des modalités d'hospitalisation avec et sans consentement en psychiatrie.
- ✓ Connaissance des protocoles infirmiers institutionnels.
- ✓ Connaissance des protocoles administratifs internes à l'hôpital.

#### **Savoir être :**

- ✓ Accueillir, écouter, analyser les propos du patient.
- ✓ Être disponible et s'adapter aux contraintes du poste.
- ✓ Communiquer avec les patients et leur entourage.
- ✓ Communiquer avec les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- ✓ Montrer sa capacité à l'empathie.

	<b>FICHE DE POSTE INFIRMIER (E)</b>  <b>UNITE U2</b> <b>POLE PGU</b>	Classification : N° 2022-226
		Page 1/5

- ✓ Se montrer bienveillant.
- ✓ Avoir l'esprit de synthèse.
- ✓ Être capable d'évaluer les situations.
- ✓ Être capable de répondre efficacement aux différentes situations.
- ✓ Être capable d'analyser les situations de soins soignants/soignés.

### **Savoir-faire :**

- ✓ Maîtriser et évaluer les actes de soins.
- ✓ Participer aux prises en charge des patients bipolaires et être sensible aux approches cognitivo-comportementales.
- ✓ Savoir gérer les situations d'urgence, tant sur le plan somatique que sur le plan psychiatrique.
- ✓ Faire preuve d'autonomie professionnelle.
- ✓ Utiliser le dossier patient.
- ✓ Utiliser les transmissions orales et écrites.
- ✓ Utiliser la planification des soins.
- ✓ Individualiser les soins.
- ✓ S'investir dans les formations institutionnelles et du pôle d'activités.
- ✓ Prendre part à l'accueil et à l'encadrement des stagiaires.
- ✓ Participer aux séances d'analyse des pratiques.
- ✓ Connaître le projet de soin de l'unité.
- ✓ Faire preuve d'esprit d'équipe et participer à la mutualisation des moyens sur le pôle PGU.

## **Relations**

### **Relations internes :**

Avec le médecin responsable du Pôle, le médecin responsable de l'unité, l'équipe pluridisciplinaire (praticien hospitalier, assistant spécialiste, internes, externes, psychologue, assistant social, infirmiers, aide soignants, ASH, cadre supérieur, cadre de l'unité...)


Avec les équipes soignantes du Pôle PGU intra et extra hospitalières (HDJ et CMP).

Avec les services transversaux : diététiques, administratifs, techniques et logistiques du CHCP.

### **Relations externes :**

Avec les familles, les tuteurs, les curateurs et l'entourage des patients.

Avec le CHU de Bordeaux, les cliniques de la région et les maisons de retraite.

 <p><b>BORDEAUX</b> Centre Hospitalier Charles Perrens</p>	<b>FICHE DE POSTE INFIRMIER (E)</b>  <b>UNITE U2</b> <b>POLE PGU</b>	Classification : N° 2022-226
		Page 1/5

### Spécificités du poste

- ✓ Poste à temps plein.
- ✓ Unité ouverte.
- ✓ Unité de 25 lits + 1 lit supplémentaire (26 lits) d'admission ayant une durée moyenne de séjour courte, entraînant une rotation importante de patients.
- ✓ Unité composée de chambres individuelles.
- ✓ Horaires variables sur 3 amplitudes (matin, après-midi en 7h45 et la nuit en 9 h30), selon les roulements institutionnels (protocole d'accord des 35H).